



Comité Départemental de la Haute-Garonne

Siège social et administratif : 42, av. Frédéric Estèbe - 31200 TOULOUSE

☎ 05 61 13 22 66

✉ : ffp-cd-031@wanadoo.fr

Principes Généraux Calcul des prix d'une compétition

I - Principes communs à toutes compétitions

1) Le montant total des prix à distribuer est au moins égal à la somme des engagements payés par les joueurs et de la participation du Club organisateur du concours.

- Pour un concours Départemental, la participation du Club est communiquée à l'avance, en Euros ou en % du montant des engagements.

La participation du Club doit être au moins égale à 25 % du montant en Euros.

Si ce montant s'avère être inférieur à 25 % du montant des engagements encaissés, elle est portée à 25 %.

Dans le cas où la dotation annoncée est inférieure au montant des engagements encaissés, elle est portée à 25% sans toutefois, dépasser les sommes prévues ci-dessous :

Elle est au plus égale à 1150 € (triple), 750 € (double), 375 € (tête à tête).

- Pour un concours Régional, la participation du Club est de 2250 € (triple), 1500 € (double), 750 € (tête à tête).

- Quel que soit le nombre d'équipes engagées, la dotation du club ne peut-être modifiée.

2) Hormis pour les concours en « 4 Parties » où les gagnants sont payés à chacun des 4 tours, pour les autres types de concours, on distingue 2 modes de paiement :

- paiement à la partie perdue (on paye les perdants de chaque tour et le gagnant de la finale),

- paiement au cumul (on paye les gagnants de chaque tour, **on ne paye pas les gagnants contre un « blanc »**).

Le paiement à la partie perdue ou au cumul est laissé à la libre appréciation du club organisateur du concours.

3) Le montant de l'indemnité globale perçue par le gagnant du concours ne doit pas dépasser 25 % du total des prix distribués. Le montant de l'indemnité globale perçue par le finaliste doit être supérieur ou égal à 60 % de celle du gagnant.

4) L'affichage de la répartition des prix doit être calculé et publié, AVANT le 1^{er} paiement.

II - Modes de calcul et de paiement

a) Concours A / B / C

1) Calcul

- Pour un concours A / B, le montant des prix à distribuer est réparti de la façon suivante, 60 % pour le A, 40 % pour le B.

- Pour un concours A / B / C, le montant des prix à distribuer est réparti de la façon suivante, 55 % pour le A, 35 % pour le B, 10 % pour le C.

2) Paiement

- Le 1^{er} tour payé, dans le mode de paiement à la partie perdue (**mode de paiement privilégié**), est le 3^{ème} tour (cadrage) du A ou du B ou du C.

- Le 1^{er} tour payé, dans le mode de paiement au cumul, est le 2^{ème} tour du A ou du B ou du C.

Quel que soit le mode de paiement, le 1^{er} paiement du A ou B ou C est au moins égal au montant de l'engagement. Le gagnant du B gagne à peu près autant que le finaliste du A.

b) Concours par Poules

1) Le 1^{er} tour payé, dans le mode de paiement à la partie perdue, est la « Sortie de Poule ».

2) Le 1^{er} tour payé, dans le mode de paiement au cumul (**mode de paiement privilégié**), est la partie Gagnant / Gagnant ou la partie de Barrage.

Quel que soit le mode de paiement, le 1^{er} paiement est au moins égal au montant de l'engagement, les paiements suivants sont supérieurs ou égaux au précédent.